

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**AVIS n° 2025/04/24-01-CFVU**

**Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais, Palestiniens et déplacés d'Ukraine qui préparent un diplôme national, hors formations à distance, durant l'année universitaire 2025/2026**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 24 avril 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article R719-50 ;

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

**Vu** la délibération n°2024-09-24-09 du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université portant cadre des régimes d'exonération des droits d'inscription et notamment son article 9.

**Considérant** les situations d'urgence sanitaire et humanitaire qui perdurent au Liban, en Palestine et en Ukraine,

**Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire**

Article unique:

**REND UN AVIS FAVORABLE** à la reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais, Palestiniens et déplacés d'Ukraine préparant un diplôme national, hors formation à distance, au titre de l'année universitaire 2025/2026

**Cet avis est rendu, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

